

Accueil > Trouver un professionnel du droit > Traducteurs/Interprètes juridiques

Traducteurs/Interprètes juridiques

Croatie

Le statut de traducteur-interprète judiciaire permanent (nommé) est de manière générale régi par la loi sur les tribunaux (*Zakon o sudovima*, journal officiel de la République de Croatie [*Narodne novine*] nos 28/13, 33/15, 82/15, 82/16 et 67/18) et par le règlement sur les traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Pravilnik o stalnim sudskim tumačima*, *Narodne novine* nos 88/08 et 119/08), alors que les droits et obligations des interprètes et traducteurs judiciaires dans une procédure donnée sont régis par les codes de procédure correspondants (code de procédure civile — *Zakon o parničnom postupku*); code de procédure pénale — *Zakon o kaznenom postupku*).

Toute personne qui, outre les conditions générales prescrites pour être admis à un office public, remplit les conditions suivantes, sera réputée satisfaire aux conditions pour être nommée traducteur-interprète judiciaire:

outre la connaissance de la langue croate, il est nécessaire de maîtriser une langue étrangère spécifique et, le cas échéant, la langue d'une communauté ou minorité ethnique ou nationale qui est aussi une langue officielle dans le ressort du tribunal choisi,

il est nécessaire de connaître l'organisation du pouvoir judiciaire et de l'administration étatique ainsi que la terminologie juridique,

il est nécessaire d'être titulaire d'un diplôme de l'enseignement supérieur.

Ne peuvent être nommées traducteur-interprète judiciaire les personnes qui ne sauraient être admises à un office public en vertu de l'article 49, premier alinéa, point a) de la loi sur les fonctionnaires étatiques (*Zakon o državnim službenicima*), ainsi que les personnes qui ont été condamnées en vertu d'un jugement définitif pour un crime qui les rend indignes d'exercer cette fonction, et ce tant que dure la condamnation ou lorsque le jugement inflige une interdiction d'exercice qui dure encore au moment où elles demandent à être nommées traducteur-interprète judiciaire.

Peuvent être nommés traducteur-interprète judiciaire les ressortissants des États membres de l'UE ou les ressortissants étrangers pour autant qu'ils connaissent l'organisation du pouvoir judiciaire et de l'administration étatique ainsi que la terminologie juridique et qu'ils soient titulaires d'un diplôme de l'enseignement supérieur et si, en plus de la langue de leur État d'origine, ils maîtrisent la langue croate ou la langue d'une minorité ou communauté ethnique ou nationale.

Traducteur-interprète judiciaire permanent (nommé)

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

L'association a été fondée en 2000 afin de promouvoir, développer et protéger l'activité et la profession de traducteur-interprète judiciaire et de contribuer activement au bon fonctionnement de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme.

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

Vrazova 15

42 000 Varaždin

Tél. +385 95 5654350

Adresse de courrier électronique: info@ustip.hr

Associations de traducteurs-interprètes judiciaires permanents

En République de Croatie, il existe six associations de traducteurs-interprètes judiciaires dont les programmes de formation des candidats à l'office de traducteur-interprète judiciaire sont agréés par le ministère de la Justice.

Association professionnelle croate des traducteurs-interprètes judiciaires (*Hrvatska strukovna udruga sudskih tumača* ou *HSUST*)

Fondée en 2007, elle est l'une des six associations professionnelles en République de Croatie qui sont agréées pour former les futurs traducteurs-interprètes judiciaires. Outre la formation des candidats à l'office de traducteur-interprète judiciaire, l'association met en relation les traducteurs-interprètes judiciaires sur le territoire de la République de Croatie et dans toute l'Europe.

Les formateurs sont des avocats et professeurs enseignant les langues des candidats qui sont eux-mêmes des traducteurs-interprètes judiciaires en fonction.

Association professionnelle croate des traducteurs-interprètes judiciaires (*Hrvatska strukovna udruga sudskih tumača*)

Draškovićeva 25

10 000 Zagreb

Tél. +385 99 502 19 26

Adresse de courrier électronique: hrust@gmail.com

Association des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Udruga stalnih sudskih tumača* ou *USST*)

Fondée le 19 février 2010, elle a son siège à Zagreb. Il s'agit d'une association professionnelle à but non lucratif dont l'adhésion n'est ouverte qu'aux traducteurs-interprètes judiciaires permanents (nommés), ce qui la distingue des associations du même type ou similaires.

Les activités principales de l'association consistent à: mettre en relation et former ses membres; organiser des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, des débats et d'autres rassemblements d'experts sur des questions professionnelles; collaborer avec des associations et organisations du même type ou similaires à l'étranger et avec toutes les organisations qui soutiennent ses travaux et autres activités.

Le 8 juin 2012, l'USST a été admise à l'EULITA (*European Legal Interpreters and Translators Association*), une association internationale et non lucrative de traducteurs judiciaires qui se livrent à la traduction d'actes juridiques. Le 1er août 2013, sur le fondement d'une décision adoptée à l'unanimité, elle est devenue membre à part entière de l'EULITA.

Association des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Udruga stalnih sudskih tumača* ou *USST*)

Alberta Fortisa 15A

10 090 Zagreb

Tél./Fax: +385 1 386 40 43

Adresse de courrier électronique: info@usst.hr

<http://www.usst.hr/>

Société des interprètes judiciaires et traducteurs (*Društvo sudskih tumača i prevoditelja*)

La Société des interprètes judiciaires et traducteurs est une personne morale inscrite au registre des associations de la République de Croatie, fondée en 1989.

Les activités principales de l'association consistent à: promouvoir et développer la profession de traducteur, organiser des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, des débats et d'autres rassemblements sur des questions professionnelles; mettre en relation et former ses membres; participer activement à l'élaboration d'actes légaux liés au profil des traducteurs et interprètes judiciaires.

Société des interprètes judiciaires et traducteurs (*Društvo sudskih tumača i prevoditelja*)

Bijenička cesta 144

10 000 Zagreb

Tél. + 385 98 454007

Tél./Fax: +385 1 615 33 85

Adresse de courrier électronique: irena.gizdavcic@gmail.com, info@dstip.hr

<https://www.dstip.hr/>

Association des traducteurs-interprètes judiciaires TEMPUS (*Udruga sudskih tumača TEMPUS*)

Il s'agit d'une personne morale inscrite au registre des associations de la République de Croatie.

TEMPUS promeut la profession de traducteur, organise des consultations, des conférences, des séminaires, des congrès, ainsi que des formations, et met en relation les traducteurs et interprètes judiciaires.

Association des traducteurs-interprètes judiciaires TEMPUS (*Udruga sudskih tumača TEMPUS*)

Maksimirska 103

10 000 Zagreb

Tél. +385 98 421 848, +385 91 5161 664

Adresse de courrier électronique: tumaci.tempus@gmail.com

<https://www.tempus-obuka.hr/>

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudski tumači i prevoditelji ou STIP*)

Rendićeva 7a

21 000 Split

Tél. +385 98 473 470, +385 21 783 422

Adresse de courrier électronique: info@tumac-prevoditelj.com

<http://www.tumac-prevoditelj.com/>

Antenne de Rijeka

Prolaz Marije Krucifikse Kozulić 2

51 000 Rijeka

Tél. +385 98 943 8974, +385 98 942 6580

Adresse de courrier électronique: info-ri@tumac-prevoditelj.com

Association professionnelle des traducteurs-interprètes judiciaires permanents (*Strukovna udruga stalnih sudskih tumača*)

Čučerska cesta 11

10 000 Zagreb

Tél. +385 1 2983 147

Association des interprètes judiciaires et traducteurs (*Udruga sudskih tumača i prevoditelja*)

L'association a été fondée en 2000 afin de promouvoir, développer et protéger l'activité et la profession de traducteur-interprète judiciaire et de contribuer activement au bon fonctionnement de l'État de droit et à la protection des droits de l'homme.

Vrazova 15

42 000 Varaždin

Tél. +385 95 5654350

Adresse de courrier électronique: info@ustip.hr

Dernière mise à jour: 27/10/2022

Les versions nationales de cette page sont gérées par les États membres correspondants, dans la/les langue(s) du pays. Les traductions ont été effectuées par les services de la Commission européenne. Il est possible que l'autorité nationale compétente ait introduit depuis des changements dans la version originale, qui n'ont pas encore été répercutés dans les traductions. La Commission européenne décline toute responsabilité quant aux informations ou données contenues ou visées dans le présent document. Veuillez vous reporter à l'avis juridique pour connaître les règles en matière de droit d'auteur applicables dans l'État membre responsable de cette page.